

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du vendredi 27 février 2026

Date de convocation : 2 février 2026	Nombre de membres { présents : 45 absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 12 mars 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2026-14
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Conventions tripartites relative à l'usage des supports BT et HTA pour les réseaux de télécommunications électroniques

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le VINGT-SEPT du mois de FÉVRIER, vendredi à 10 heures 56 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons

M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. BONY Gérard, suppléant de M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON, excusée
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique qu'Enedis a présenté au SDEER deux projets de conventions tripartites dont la signature est sollicitée par les opérateurs de télécommunications Agglo La Rochelle THD, d'une part, et, Xp Fibre, d'autre part, portant sur l'installation d'équipements de réseaux de communications électroniques et l'exploitation desdits réseaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Les projets de conventions impliquent :

- Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (distributeur) ;
- l'opérateur de réseau de télécommunications électroniques ;
- le SDEER, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE).

M. le Président rappelle que l'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) et l'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité annexé au Contrat de concession de la distribution publique d'électricité signée entre le SDEER et EDF/Enedis autorisent l'installation, sur le réseau concédé, d'ouvrages destinés à d'autres services tels que des services de communications électroniques, sous réserve de la signature d'une convention entre le maître d'ouvrage du projet (s'il diffère de l'opérateur), l'opérateur chargé de l'établissement et de l'exploitation des ouvrages concernés, le distributeur et l'AODE.

Les projets de conventions présentés clarifient une pratique observée de longue date et correspondent au modèle négocié entre la FNCCR, le groupe Orange et la direction nationale d'Enedis.

La possibilité, pour le ou les opérateurs, d'installer des équipements de communications électroniques sur le réseau public de distribution d'électricité dépend cependant des disponibilités techniques existantes et des contraintes d'exploitation de ce réseau. Celui-ci est et demeure affecté au service public de la distribution d'énergie électrique. En outre, il ne doit en toutes hypothèses en résulter, pour le distributeur, ni augmentation de ses charges financières, ni trouble dans son exploitation, notamment dans le cas visé par l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales (effacement des réseaux) et dans le cas visé par l'article L.49 du CPCE (information préalable de la collectivité porteuse du schéma directeur territorial d'aménagement numérique).

Ainsi, les projets de conventions permettent :

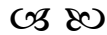
- de garantir l'indépendance financière entre les activités d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et les activités d'installation, puis d'exploitation du réseau de communications électroniques ;
- que l'utilisation d'ouvrages du réseau public de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques n'ait pas d'impact négatif sur la qualité des prestations assurées aux utilisateurs et usagers du réseau public de distribution d'électricité.

De précédentes conventions ont été prises sur le même principe (qui, depuis 2020, intègre l'avenant proposé par Enedis et la FNCCR pour réduire les délais de déploiement de réseaux de télécommunication sur les supports communs, en autorisant le démarrage des travaux dès le dépôt de l'étude mécanique associée prévue par la convention, avec un contrôle a posteriori – « CAPO ») :

- avec Orange (approuvée par le Bureau du SDEER le 4 décembre 2015) ;
- avec SFR / NC Numericable / Completel (approuvée par le Bureau le 13 juin 2016) ;
- avec le Conseil départemental et 17-Numérique (approuvée par le Bureau le 16 décembre 2016) ;
- avec le Conseil départemental et Charente-Maritime Très Haut Débit (approuvée par le Bureau le 15 octobre 2018) ;

- avec IELO-LIAZO Services (approuvée par le Bureau le 20 mars 2023) ;
- avec Free (approuvée par le Bureau le 17 novembre 2023) ;
- avec SFR, Completel et SFR Fibre, d'une part, et Serfim TIC, d'autre part (approuvées par le Bureau le 31 janvier 2025).

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur les deux nouveaux projets de conventions présentés.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide d'accepter les termes des projets de conventions qui lui ont été présentés ;

2 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer tout document à cet effet:

Nota : les projets de conventions sont joints à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*